

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JACQUES LIAUZUN

SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE

Compte-rendu du CONSEIL D'ECOLE

Mardi 5 novembre 2024

18h30 à 20h45

Participants :

Equipe enseignante :

Mesdames Colombo, Lesniewski, Lapierre, Jost, Roberge, Terran, Temim, Monsieur Allard

Parents d'élèves élus :

Mesdames, André, Yzon, Cherrouf

Mairie : Monsieur Bavoil, Maire de Saint Rémy-Lès-Chevreuse absent

Éducation Nationale : Madame Gachignard, Inspectrice de la circonscription de Chevreuse absente excusée

Désignation du secrétaire : La directrice en sa qualité de présidente rédige, le secrétaire contresigne
Madame Yzon est volontaire.

1) Bilan de rentrée

Présentation de l'équipe pédagogique

10 enseignants sur l'école, 2 accompagnantes d'élèves en situation de handicap

Nombre d'élèves : 152 (dont 13 élèves bénéficiant du dispositif ULIS-école)

25 CP / 28 CE1 / 25 CE2 / 41 CM1 / 33 CM2

Répartitions dans les classes :

Madame Lapierre : 22 CE1

Madame Roberge : 6 CE1 et 19 CM1

Mesdames Colombo et Alauzet : 25 CP

Monsieur Allard : 22 CM1 dont 5 inclusions et 6 CM2

Mesdames Temim et Petronilho : 27 CM2 dont 6 inclusions

Madame Jost : 25 CE2 dont 2 inclusions

Madame Lesniewski : ULIS-école (13 élèves)

Madame Terran : Titulaire remplaçante

Accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) :

Madame Najat Chennoufi assure une aide pour l'ensemble des élèves bénéficiant du dispositif ULIS école.

Madame Bleuenn Delage intervient pour trois enfants au sein d'école.

Réunion de rentrée parents/enseignants

En CE1/CM1, 80% des parents étaient présents

En CE1, 73% des parents étaient présents

En CP, 92% des parents étaient présents

En CM1/CM2, 74% des parents étaient présents

En CM2, 65% des parents étaient présents

En CE2, 55% des parents étaient présents

Soit 73% des familles étaient présentes.

Intervenants

Intervenant sport :

Monsieur Kouatat intervient tous les mardis.

Nous nous rendrons en car au complexe sportif « Les 3 Rivières » du 5 novembre 2024 au 4 mars 2025.

Le transport est financé par la mairie. Cependant, nous bénéficierons d'une période de moins par rapport à l'année dernière. Nous remercions néanmoins la municipalité.

Activité physique quotidienne :

Les formes que peuvent prendre les « **30 minutes d'activité physique quotidienne** », sont variées et doivent être adaptées au contexte de chaque école. Elles peuvent être fractionnées et combinées sur les différents temps scolaires, mais aussi périscolaires. Les temps de récréation peuvent aussi être investis pour amener les enfants à se dépenser davantage et lutter contre la sédentarité avec des pratiques ludiques. Des fiches d'activités classées par champs d'apprentissage sont à la disposition des enfants.

Piscine :

De l'aisance aquatique au savoir-nager en sécurité et au-delà : un parcours de formation pour devenir nageur. Toutes les classes participeront à l'activité natation 50 min dans l'eau.

- Du jeudi 09 janvier 2025 au jeudi 27 mars pour les classes de CE1 et CE1/CM1

- Du vendredi 10 janvier au vendredi 28 mars pour les classes de CM1/CM2 et CM2

- Du lundi 31 mars au lundi 23 juin pour les classes de CP et CE2

L'enseignement de l'allemand :

Afin d'assurer la continuité des enseignements en langues vivantes, les élèves doivent bénéficier de 18 heures annuelles d'enseignement de l'allemand et de 36 heures annuelles pour l'anglais.

Madame Jost est habilitée en allemand. Elle assure l'enseignement de l'allemand un vendredi sur deux aux élèves de CM2 durant une heure.

Pour rappel, le collège de secteur pour notre école est le collège Hélène Boucher (Voisins le Bretonneux) quelques élèves en fonction de leur adresse dépendent du collège Pierre de Coubertin (Chevreuse). Ces deux établissements proposent un dispositif bilangue.

Activités péri-éducatives et temps périscolaire :

Rappel : Pour toute modification concernant l'étude et l'accueil périscolaire, les familles sont tenues d'informer le service scolaire / le portail famille en Mairie. **De même pour toutes difficultés rencontrées sur ces temps.** Une Coordination entre le personnel intervenant sur le temps du repas et les enseignants est en place si nécessaire.

Ouverture des portes :

Entrée : Le matin entre 8h20 et 8h30 ; l'après-midi entre 13h20 et 13h30

Sortie : 11h30 et 16h30

L'accueil des enfants le matin se fait directement dans les classes.

Avant l'heure d'ouverture de l'école, les élèves sont sous la responsabilité de leurs parents. A l'issue des classes du matin et du soir, les enfants ne sont plus sous la responsabilité de l'école mais à nouveau sous celle des parents (ceux inscrits à la cantine, à l'accueil périscolaire ou à l'étude se retrouvent sous la responsabilité de la mairie).

Afin de ne pas perturber la classe, merci de respecter les horaires d'arrivée à l'école. **Aucun retard ne sera toléré.**

Les adultes ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte scolaire sauf exception ou rendez-vous.

Par ailleurs et dans la mesure du possible, il est souhaitable que les élèves ne sortent pas de l'école sur le temps scolaire pour des prises en charge médicales.

Bilan de rentrée :

La rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Les enfants ont été accueillis en musique, avec une playlist regroupant toutes les chansons apprises l'année passée. L'après-midi, chaque classe a interprété une chanson apprise lors de la chorale de l'an dernier pour les nouveaux élèves de CP.

2) Année scolaire 2024-2025 « Ne laisser aucun élève sur le bord du chemin »

Elle est organisée autour de **4 axes** :

- La cohésion par la progression de chacun
- La cohérence par la lutte contre toutes les formes d'assignation
- La cohésion autour de l'école et ses personnels
- La cohésion sociale par l'avenir que prépare l'École

La circulaire est disponible sur le blog de l'école.

3) Programme pHARe « programme de lutte contre le harcèlement à l'école »

Le programme pHARe est un plan global de prévention et de gestion des situations de harcèlement entre élèves. Il aborde à la fois les problématiques d'intimidation, de harcèlement avéré et de cyberharcèlement. Déployé dans l'ensemble du système scolaire, il est mis en œuvre dans 100 % des écoles et établissements. Ce programme repose sur la mobilisation de tous les acteurs de la communauté éducative, qu'il s'agisse des élèves ou des adultes, afin de sensibiliser aux situations de harcèlement et de savoir comment y répondre efficacement.

Plusieurs leviers d'action pour les élèves et les équipes éducatives sont mis en place au niveau de la circonscription pour le premier degré :

- Une équipe ressource pHARe (composée de professeurs, psychologues, infirmiers, conseillers principaux d'éducation, etc.) est formée pour assurer la mise en œuvre du protocole de prise en charge des situations de harcèlement.
- Les enseignants dispensent 10 heures annuelles d'apprentissage sur la prévention du harcèlement et le développement des compétences psychosociales, de la classe de CP à la Terminale.

Que l'on soit victime ou témoin, il est essentiel de savoir qu'il est possible de signaler toute situation d'intimidation, de harcèlement ou de cyberharcèlement directement à la direction de l'école.

Un numéro d'écoute gratuit, anonyme et confidentiel, le **3018**, est disponible 7j/7 de 9h00 à 23h00. Une application mobile est également accessible pour toute demande de renseignement ou pour effectuer un signalement.

En début d'année scolaire, toutes les familles de la circonscription de Chevreuse ont reçu et signé la plaquette d'information du programme pHARe.

Au sein de l'école, nous avons mis en place un protocole de prévention contre le harcèlement, dans lequel les enfants sont pleinement acteurs. Chaque semaine, deux médiateurs différents sont volontaires pour chaque récréation, facilement identifiables grâce à un chasuble. Une charte, rédigée lors d'un conseil des enfants, engage les élèves à adhérer à ses principes et à résoudre les conflits de manière constructive. Les médiateurs s'engagent également en signant cette charte.

Le label 2-approfondissement nous a été attribué suite à nos différentes actions.

La Journée nationale de lutte contre le harcèlement, instaurée en 2015, constitue un moment fort du programme de prévention. Elle a pour objectif de sensibiliser les élèves à l'importance de l'empathie, du respect et de la bienveillance. À cette occasion, le jeudi 7 novembre, tous les élèves de l'école sont invités à porter du bleu, couleur symbolisant la solidarité et l'engagement contre le harcèlement scolaire. D'autres actions seront menées dans chaque classe, avec la mise en place de projets communs.

Conformément au décret du 7 novembre 2023, tous les élèves des écoles à compter du CE2, ainsi que les élèves des collèges et des lycées, se verront proposer de renseigner une grille d'auto-évaluation non nominative visant à évaluer s'ils sont susceptibles d'être victimes de harcèlement scolaire. La passation de cette grille d'auto-évaluation sera effectuée en classe.

4) Résultats des élections au comité de parents du conseil d'école : 1 liste

Les élections se sont déroulées le 11/10/2024 uniquement par correspondance, le vote a été clôturé à 16h30. Merci aux parents pour l'organisation des élections.

Nombre d'électeurs inscrits : 245

Nombre de votants : 159

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 18

Nombre de suffrages exprimés : 141

Taux de participation : 64,90%

(Pour mémoire 32,82 % en 2017 ; 41,92 % en 2018 ; 40,48% en 2019, 40,39% en 2020, 49,77 en 2021, 59% en 2022 ; 61,02% en 2023)

Parents élus titulaires : 7

Mesdames Gressier CE1, André CE1, Cherrouf CM2 et CE1, Yzon CM1, Josephine CM1, Lecume CM1, Claret CE1 et CM2

Parents élus suppléants : 2

Mesdames Marie CM1, Le Bivic CE1

Le rôle des représentants de parents d'élèves :

Les représentants des parents d'élèves disposent d'une voix délibérative au sein du conseil d'école.

Le conseil d'école :

- Vote le règlement intérieur de l'école ainsi que ses annexes
- Adopte le projet d'école
- Donne son avis et formule des suggestions concernant le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions relatives à la vie scolaire : restauration, hygiène, sécurité des enfants, etc.
- Approuve l'organisation d'activités complémentaires à caractère éducatif, sportif ou culturel
- Peut proposer un projet dérogatoire d'organisation du temps scolaire.

En outre, les représentants des parents d'élèves jouent un rôle de médiation entre les parents et les enseignants.

Les parents et l'équipe enseignante souhaitent que les futurs votes des représentants des parents d'élèves au conseil d'école se déroulent exclusivement par correspondance. Cette décision, approuvée par la directrice après consultation du conseil d'école, sera de nouveau appliquée dès la prochaine rentrée scolaire.

5) Vote du règlement intérieur de l'école et ses annexes:

Lecture faite du règlement intérieur, approbation à l'unanimité.

Lecture faite des 3 annexes :

- CHARTE « Adulte » « Des usages numériques à l'école »
- CHARTE « Élève » « Des usages numériques à l'école »
- CHARTE « Laïcité »

6) Coopérative scolaire et subventions de la municipalité :

L'école bénéficie de subventions de la municipalité.

Nous n'avons pas encore à notre connaissance le budget pour 2025, il vous sera communiqué lors du deuxième conseil d'école.

Comptes de coopérative :

L'exercice est clos le 31/08/24 avec un excédent de 23,26 €.

Somme arrêtée au bilan : 6 062,29 €.

La participation des parents à la coopérative scolaire est de 2 865,00 €.

Il reste à venir les bénéfices du photographe.

L'équipe enseignante tient à remercier chaleureusement les parents pour leur participation et leur soutien.

Les contributions versées à la coopérative scolaire sont précieuses pour chaque classe : elles permettent

de financer divers projets pédagogiques, sorties scolaires, spectacles, et bien d'autres activités enrichissantes pour les élèves. Grâce à votre engagement, nous pouvons offrir aux enfants des expériences éducatives variées et stimulantes.

Désignation des commissaires aux comptes pour la coopérative :

Secrétaire : Laurence Temim

Trésorière : Madame Colombo

Mandataire : Monsieur Allard

Madame Cherrouf se porte volontaire pour la vérification des comptes.

7) Informations relatives au Projet Académique 2021-2025

Il est consultable sur le site de l'école.

AXE 1 : Des dynamiques retrouvées au cœur des apprentissages

Objectif : S'épanouir dans les apprentissages

- Soutenir l'exigence de réussite et de maîtrise des fondamentaux
- Accueillir les élèves dans une école stimulante, sécurisante
- Stimuler l'innovation pédagogique et numérique
- Rendre les apprentissages accessibles à tous

Projets marqueurs :

- Rendre les apprentissages accessibles à tous.
- Améliorer et développer les compétences en lecture et écriture de tous les élèves : code, fluence, compréhension, lecture à haute voix, plaisir de lire, orthographe grammaticale et lexicale.
- Améliorer la résolution des problèmes

AXE 2 : Des collectifs apprenants et engagés

Objectif : Stimuler l'intelligence collective

- Attirer les talents, sécuriser l'entrée en fonction et reconnaître les métiers
- Former le collectif, l'individu pour accompagner le développement professionnel et les mobilités
- Oser ensemble
- Développer les principes d'une école inclusive

Projets marqueurs :

- Impulser et faire vivre des collectifs apprenants
- Développer les principes d'une école inclusive

AXE 3 : Apprendre, s'épanouir, se transformer

Objectif : Accélérer les succès des territoires

- Accroître la mise en synergie des ressources et des acteurs des territoires
- Soutenir des projets pédagogiques territoriaux à haute valeur éducative
- Conforter la mobilité, la mixité sociale et l'ouverture au monde

Projets marqueurs :

- Découvrir les richesses de notre région, sensibiliser les enfants à la préservation des patrimoines naturels et culturels
- Améliorer le climat scolaire pour mieux s'épanouir

Nos objectifs pour notre projet d'école-de territoire sont :

- Améliorer le parcours scolaire des élèves afin de permettre à chaque élève d'acquérir les savoirs fondamentaux et de réussir dans les apprentissages
- Développer des aptitudes à vivre ensemble dans un climat serein et protecteur
- Les élèves doivent apprendre à mieux communiquer entre eux, à s'entraider, à coopérer
- Continuer le travail réalisé durant le précédent projet d'école pour améliorer les résultats des élèves, au regard des compétences du socle commun

Actions envisagées pour l'année 2024-2025 :

AXE 1 :

- Renforcer le langage oral et le champ lexical à travers des activités autour de la lecture.
- Encourager la fréquentation régulière de la bibliothèque scolaire pour en faire un véritable lieu de culture.
- Participer aux concours de mathématiques, tels que « La course aux nombres ».
- Développer un projet de lecture en maternelle.
- Instituer un « quart d'heure lecture » quotidien dans toutes les classes.
- Participer au prix littéraire Michel Tournier et organiser des rencontres avec des auteurs.
- Mettre en œuvre des tests de fluence et le test Ouralec en début d'année.
- Organiser les évaluations nationales pour tous les niveaux.

AXE 2 :

- Collaboration avec le RASED et les partenaires de soin (SESSAD) pour accompagner les élèves à besoins particuliers.
- Création d'un blog pour chaque classe afin d'améliorer la communication avec les familles.
- Mise à jour régulière du blog de l'école, utilisé comme un outil d'information pour l'ensemble de la communauté scolaire.
- Développement de projets communs entre l'école primaire et le collège.
- Organisation du cross du collège (date à préciser).
- Mise en place de projets collaboratifs entre l'école maternelle et l'école élémentaire.
- Rencontres régulières entre les directeurs des écoles de la commune pour échanger sur les bonnes pratiques.
- Poursuite des actions d'inclusion dans le cadre du dispositif ULIS-école.
- Installation du "banc de l'amitié" pour favoriser l'inclusion et encourager des interactions sociales positives.
- Invitation des parents à venir présenter leur métier et leur parcours professionnel aux élèves.
- Organisation d'une rencontre sportive inter-écoles en athlétisme, le lundi 30 septembre.
- Co-gestion de la bibliothèque de l'école par les enseignants et les parents.
- Rencontre des élèves de CP avec l'artiste peintre Kathy Marcum, suivie d'un atelier de peinture.

AXE 3 :

- Élections des délégués de classe : Après plusieurs jours de campagne électorale, les élèves de l'école ont eu l'opportunité de vivre une véritable expérience démocratique en élisant leurs délégués de classe dans des conditions réelles de vote ! Une belle occasion d'apprendre les valeurs de la citoyenneté, de l'engagement et du respect des idées de chacun. Les délégués élus joueront un rôle clé en représentant leurs camarades lors des conseils des enfants.
- Enseignement de l'EMC (Éducation morale et civique) : Les élèves développent des habitudes de vivre ensemble, de respect et de responsabilité, en classe comme dans la cour de récréation. Ils apprennent aussi à prendre soin d'eux-mêmes et des autres.
- Programme Phare : Initiatives visant à lutter contre le harcèlement scolaire.
- Animations autour du patrimoine : En collaboration avec le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.
- Participation aux activités culturelles : Organisées par le service culturel de la mairie.
- Participation au festival "À toute heure".
- Rencontres sportives au niveau communal.
- Liaison maternelle-CP : Mise en place pour faciliter la transition des élèves.
- Renforcement de la liaison CM2-6e : À travers les conseils École-Collège pour mieux préparer le passage au collège.
- Coordination des actions avec les parents : Pour renforcer la collaboration entre l'école et les

familles.

- Permis Internet pour les CM2 : Intervention de la Brigade de Prévention de la Délinquance et de la Jeunesse pour sensibiliser les élèves aux dangers d'Internet et aux lois en vigueur.
- Initiation aux gestes de secours : Animation pour les classes de CM2 en collaboration avec la Croix-Rouge.
- Participation à la Récré des 4 Châteaux : Course visant à encourager l'engagement sportif et communautaire des élèves.
- Programme "École Durable" : Proposé par le SIOM pour sensibiliser toutes les classes au tri, au recyclage, à la protection de l'environnement et à la valorisation des déchets.
- Atelier Phil'o au Musée Raymond Devos : Les classes de Monsieur Allard et Madame Temim participeront à des ateliers philosophiques en lien avec l'œuvre de Raymond Devos. Ces ateliers seront animés par Célia Ouf, « Praticienne Philosophe », et financés par la coopérative scolaire.
- Le projet de la coulée fruitière (CM1) débuté l'année passée (CE2).
- Du 24 au 28 mars, les élèves de CP partiront en voyage scolaire à la Celle des Bordes dans le cadre d'un projet nature, axé principalement sur le thème des « Oiseaux », avec la participation du Parc Naturel Régional (PNR). Ce projet est financé grâce aux contributions des familles, ainsi qu'aux actions menées par les enseignants et les parents, telles que la vente de gâteaux et de petits objets. Ce séjour sera une belle opportunité pour les élèves de découvrir la nature de manière concrète et enrichissante. Un grand merci à tous pour votre soutien et votre participation à la réussite de ce projet.

8) Socle numérique dans les écoles élémentaires

Notre école bénéficie du soutien du Plan France Relance pour la mise en place d'un socle numérique. Un cofinancement a en effet été accordé à notre collectivité dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (SNEE), mis en œuvre par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Cependant, bien que notre école devrait disposer de l'ensemble des équipements mobiles mutualisables, notamment les tablettes numériques, ces dernières sont depuis un an au service informatique de la municipalité pour paramétrage. En revanche, toutes nos classes sont équipées de vidéoprojecteurs et d'un poste de travail, le bureau de la direction dispose d'un ordinateur.

9) Dates importantes de l'année scolaire

Les dates du LSU (livret scolaire unique) :

- Semestre 1 du 02/09/24 au 07/02/25

- Semestre 2 du 08/02/25 au 04/07/25

Les LSU sont disponibles sur le site ci-dessous : <https://teleservices.education.gouv.fr/eds/accueil>

Spectacle de Noël :

Pour les fêtes de fin d'année, comme chaque année, un spectacle est offert aux élèves de la ville par la municipalité. Cette année, la représentation aura lieu à l'espace Jean Racine le jeudi 12 décembre. Le déplacement se fera en car.

Le spectacle choisi pour cette année est Maxime l'explorateur : Le tour du monde des animaux.

Nous remercions la municipalité.

Goûter de Noël :

Le goûter de Noël aura lieu au réfectoire de l'école le jour du spectacle.

Photographe :

Le jeudi 17 octobre matin et après-midi pour les photos individuelles et groupes. Possibilité de faire les photos des fratries avec la maternelle le vendredi 18 octobre.

Salon du Livre :

L'équipe de LIRENVAL organise une nouvelle édition du Salon du Livre de la Vallée, dont le thème cette année est "Des Animaux et des Hommes". Nos élèves auront l'opportunité de découvrir les livres de la sélection 2025 et, comme l'an passé, de participer en tant que jurés du prix Michel Tournier. Un travail sur ces lectures sera réalisé en classe.

Malheureusement, nous n'avons pas reçu de budget supplémentaire de la part de la mairie, comme c'était le cas les années précédentes, pour financer cette sélection. Nous avons donc utilisé notre budget de fonctionnement pour couvrir les frais.

Les jeudi 20 et vendredi 21 mars, les enfants pourront participer à des rencontres et des animations. Le Salon du Livre sera ouvert au public le samedi 22 mars 2025.

La Récré des 4 châteaux :

Nous attendons actuellement la confirmation de la date pour la 9ème édition de la Récré des 4 Châteaux 2025, qui se déroulera au domaine Saint Paul. La course sera organisée par niveau de classe, et chaque enfant représentera son école.

Un formulaire d'inscription sera prochainement remis aux familles.

10) Actions des représentants des parents d'élèves

Fête de l'hiver, le vendredi 6 décembre de 16h30 à 18h30.

Au programme :

- Bourse aux jouets au profit de la coopérative de l'école
- Vente de gâteaux et de chocolat chaud au profit de l'Association des Parents d'Élèves

Nous tenons particulièrement à remercier les parents d'élèves élus pour leur implication dans la vie de l'école. Leur soutien envers l'équipe éducative et les autres parents permet de créer un esprit de collaboration, afin que nous puissions travailler tous ensemble pour la réussite et le bien-être des enfants.

11) Actions particulières en faveur des élèves « dispositif d'aide »

Evaluations nationales

Tous les élèves ont passé les évaluations nationales du 09/09/24 au 20/09/24.

Les résultats ont été communiqués aux familles individuellement. Ils sont totalement anonymes en dehors de l'école.

L'objectif de ces évaluations est de permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'indicateurs sur certaines compétences afin d'accompagner, dès le début d'année, les élèves qui présentent des fragilités.

Domaines évalués : français, mathématiques.

Un second temps d'évaluation à mi-parcours se tiendra entre le lundi 13 janvier et le vendredi 24 janvier 2025 pour les élèves de CP. Cette évaluation permettra de faire un point sur les apprentissages des élèves à mi-année et d'adapter les enseignements en fonction des nouveaux besoins identifiés.

APC : Activités Pédagogiques Complémentaires

Activités liées à la maîtrise du langage :

- Renforcer la fluidité de lecture.
- Contrôler sa compréhension et adopter un comportement de lecteur autonome.

Activités mathématiques :

- Mémoriser des faits numériques et des procédures.
- Résoudre des problèmes.

Un accord préalable est demandé aux familles pour la participation. Les groupes sont constitués d'environ trente élèves par période.

Les APC sont assurées par une partie des enseignants, en fonction des quotités de service attribuées à chacun.

PAI : Projet d'Accueil Individualisé

Il est rédigé à la demande des parents pour un enfant présentant une affection chronique qui nécessite la prise d'un médicament à l'école de manière régulière ou en cas de crise aiguë, ou bien des aménagements particuliers pour l'alimentation.

Les familles concernées doivent prendre contact directement avec le médecin scolaire. Le PAI est signé par les parents, le médecin scolaire, les enseignants, la directrice. Les parents doivent également le fournir sur le temps périscolaire.

Depuis cette rentrée scolaire, pour les élèves asthmatiques, aucune validation ni signature du médecin scolaire n'est requise. Cependant, il est indispensable de fournir une ordonnance à jour du médecin traitant et de vérifier régulièrement les dates de péremption des médicaments.

Centre Médico-Social « IPS »

3 place de la mairie 78190 TRAPPES

cms.saintquentin@ac-versailles.fr Tel : 01 30 16 17 87

Concernant les renouvellements, un formulaire a été donné aux familles concernées en début d'année scolaire.

PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation

Pour les enfants reconnus en situation de handicap par la CDAPH (Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) qui a notifié une compensation et des aménagements sur le plan scolaire. Rédigé à la demande des parents par le référent de scolarité. Il y a reconnaissance d'un handicap auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Il permet de mettre en place un projet pédagogique adapté, d'obtenir du matériel adapté, d'étudier une orientation vers des structures particulières.

La référente de scolarité devient l'interlocutrice des parents et fait la liaison avec la MDPH. Elle organise des réunions de préparation et de suivi du PPS.

PAP : Projet d'Accompagnement Personnalisé

Le PAP s'adresse aux élèves rencontrant des difficultés scolaires durables liées à un trouble des apprentissages, et qui nécessitent un aménagement pédagogique. Ce projet est mis en place après avis du médecin de l'Éducation nationale.

PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Éducative

C'est un dispositif purement pédagogique et éducatif d'une durée courte et ajustable.

Pour des élèves dont les connaissances et les compétences scolaires indispensables à la fin d'un cycle ne sont pas maîtrisées ou qui risquent de ne pas l'être. Le PPRE permet d'apporter un soutien pédagogique spécifique en classe, par l'enseignant et une prise en charge du RASED.

RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) :

Le RASED est un dispositif gratuit mis en place par le Ministère de l'Éducation nationale. Son objectif est d'apporter des aides spécifiques et de prévenir les difficultés. Il favorise la collaboration entre les enseignants et les parents des élèves concernés. Il intervient à la demande des équipes enseignantes (ou exceptionnellement des parents).

L'antenne de Chevreuse intervient sur plusieurs écoles de la Circonscription de Chevreuse. Mesdames Saunier Bazin et Coignac sont des enseignantes spécialisées pour les aides à dominante pédagogique (maître E). Monsieur Douchet apporte une aide à dominante relationnelle (maître G). Madame Sarniguet est psychologue de l'Éducation nationale.

Protection de l'Enfance :

Deux lois majeures, adoptées en 2007 et 2016, ont réformé la protection de l'enfance en France, en réaffirmant les droits et les besoins fondamentaux des enfants. En fin d'année 2019, un nouveau *Pacte pour l'enfance* a été lancé afin de renforcer la prise en charge des enfants placés, avec des mesures visant à lutter contre les violences faites aux mineurs et à réformer l'aide sociale à l'enfance (ASE).

L'objectif de la protection de l'enfance est de garantir la prise en compte des besoins essentiels de l'enfant, de soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social, tout en préservant sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits.

Les actions de la protection de l'enfance comprennent :

- **La prévention** : des actions de sensibilisation et de soutien à l'égard de l'enfant et de ses parents ;
- **Le repérage et le traitement** : des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant ;
- **Les décisions administratives et judiciaires** : prises pour assurer sa protection.

Face à des situations particulièrement graves, il est impératif que des procédures de signalement soient mises en œuvre par l'ensemble des personnels confrontés à ces situations. Sauf si l'intérêt de l'enfant l'exige autrement, les parents doivent être informés de ces procédures.

Concernant l'absentéisme scolaire, la protection de l'enfance peut être saisie après **quatre demi-journées d'absences non justifiées** au cours d'un mois. Toutes les absences doivent être signalées à l'enseignant ou à la directrice d'école et justifiées par écrit. Les taux d'absentéisme sont suivis classe par classe dans chaque établissement.

Seuls les motifs suivants sont considérés comme légitimes :

- Maladie de l'enfant ;
- Maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille ;
- Réunion solennelle de famille ;
- Absence temporaire des personnes responsables lorsque l'enfant les accompagne.

Tout autre motif est soumis à l'appréciation de l'autorité compétente de l'État en matière d'éducation.

12) P.P.M.S. (Plan Particulier de Mise en Sureté face aux risques majeurs) et exercice d'évacuation incendie

Le PPMS :

Le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) a été actualisé afin de l'améliorer en fonction des difficultés rencontrées lors des exercices précédents.

Un exercice de PPMS Attentat-Intrusion a eu lieu le lundi 14 octobre. L'objectif était de tester la capacité de réaction en dehors des heures d'enseignement, en cas de situation dite « sensible », en adoptant les postures suivantes : S'ÉCHAPPER ou SE CACHER. Cet exercice s'est déroulé pendant la récréation.

Le point sur l'alerte incendie :

Le vendredi 20 septembre 2024, lors de l'exercice d'évacuation :

Temps d'évacuation : 1 minute et 38 secondes

Conditions générales de sécurité dans l'école : Assez favorables.

Observations : Une fenêtre est restée ouverte, un TNI et une lumière étaient allumés. Les serre-files ont bien vérifié les fermetures des portes. Toutefois, il incombe à chaque enseignant de s'assurer de la fermeture des fenêtres et portes de leur classe, ainsi que de l'extinction des lumières et du TNI. Les responsables présents se chargent uniquement d'une vérification rapide. Le guide-file a dirigé les occupants vers les sorties de secours de manière ordonnée et sécurisée.

13) Compte-rendu du point mairie :

(Voir annexe)

Il est à noter qu'aucun grand ménage n'a été effectué pendant les vacances d'été.

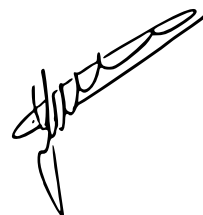
14) Calendrier des conseils d'école

Jeudi 13 mars à 18h30 - Lundi 16 juin à 18h30

Signature de la directrice



Signature du secrétaire



Ce compte-rendu et ses annexes sont disponibles sur le blog de l'école :

<http://blog.ac-versailles.fr/ecoleelementaireliauzun/index.php/>